



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

**AVIS PUBLIC**

Projet de règlement 203 - Avis public de consultation écrite modifiant le schéma d'aménagement révisé.

**CONSULTATION ÉCRITE  
PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 203  
AFIN D'AMENDER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

**Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné :**

Que le Conseil de la MRC des Appalaches, suite à l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 203 par sa résolution 2021-02-8928, à la séance du 10 février 2021, tiendra une consultation écrite de la façon suivante :

Date limite de réception des avis écrits établie au **5 mars à 12 heures (midi)**.

**Par écrit à l'adresse suivante :**

MRC des Appalaches  
Édifice Appalaches, 2<sup>e</sup> étage  
233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 6K2

**Ou par courriel à l'adresse suivante :** [info@mrcdesappalaches.ca](mailto:info@mrcdesappalaches.ca)

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel, afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Une copie du projet de règlement 203 est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC des Appalaches : [www.mrcdesappalaches.ca](http://www.mrcdesappalaches.ca)

**Résumé du projet de règlement 203**

Le projet de règlement 203 touche exclusivement la municipalité d'Adstock et a pour effet d'ajouter des dispositions relatives à la redéfinition des limites de zones à l'intérieur de l'affectation du pôle récréotouristique du mont Adstock sans avoir à modifier le schéma d'aménagement révisé advenant le respect de certaines conditions.

Donné à Thetford Mines,  
ce 11 février 2021.

**LOUIS LAFERRIÈRE,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**